

Procès-verbal

Assemblée communale 9 mai 2017

Présidence: Monsieur Sébastien Dorthe

Scrutateurs: MM. René Ducry, Sébastien Riedo et Dominique Chenaux

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1128

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016 (ce PV ne sera pas lu ; il est à disposition sur www.matran.ch ou peut être commandé au bureau communal).
2. Comptes 2016, rapport de l'organe de révision, et préavis de la commission financière.
3. Planification financière.
4. Délégation de compétence au Conseil communal pour effectuer des opérations immobilières jusqu'à concurrence de 50'000 m² et/ou CHF 20'000.- de prix transactionnel pour la période législative 2016-2021.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

A 20h00, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il nomme ensuite les scrutateurs et demande de compter les personnes présentes. M. Salvatore Favara et le secrétaire n'ont pas le droit de vote.

Personnes présentes :	52
Citoyens présents ayant le droit de vote:	50

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Dorthe demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch. La parole n'étant pas demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	52
Citoyens présents ayant le droit de vote:	50
Approuvent:	50
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Comptes 2016, rapport de l'organe de révision, et préavis de la Commission financière.

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente les comptes 2016. Les comptes 2016 de la Commune bouclent, avant amortissements extraordinaires et attribution à une réserve, avec un bénéfice de **304'430.21** alors que le budget prévoyait un déficit de **230'800.00**. Cet excellent résultat s'explique essentiellement par des recettes fiscales supérieures aux prévisions budgétaires, à savoir plus de **117'000.00** pour les impôts des personnes physiques et plus de **282'000.00** pour les impôts des personnes morales. Le Conseil communal a ainsi procédé à des amortissements extraordinaires pour près de **230'000.-** et augmenté une réserve de CHF **70'000.-**. Le bénéfice final de l'exercice s'élève à **5'023.41**. **M. Dumoulin** passe ensuite en revue les différents chapitres en commentant les faits marquants. Il présente ensuite la proposition de répartition du bénéfice.



Matran, Assemblée communale
Point 2 du tractanda

Comptes 2016 : Bénéfice brut de CHF 304'430.21
Proposition de répartition du bénéfice (amortissements extraordinaires)

Ecole	CHF	50'000.00
Bâtiment AES	CHF	30'000.00
Place de sport	CHF	25'000.00
Halle de gym	CHF	70'000.00
Terrain de foot synthétique	CHF	54'000.00
CSP M.A.N	CHF	406.80
Total amortissements extraordinaires	CHF	229'406.80

19



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2016 : Proposition de répartition du bénéfice

Bénéfice brut	CHF 304'430.21
./. Amortissements extraordinaires	CHF 229'406.80
./. Réserve supplémentaire	CHF 70'000.00
Bénéfice final	CHF 5'023.41

20

M. Dumoulin présente ensuite la récapitulation des comptes d'investissement et commente, d'entente avec la commission financière, le bilan au 31 décembre 2016.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2016 : Bilan

Situation au :	1 ^{er} janvier 2016	31 décembre 2016
Actif	7'550'984.98	7'561'772.13
Disponibilités	1'145'459.51	1'152'605.22
Débiteurs	1'524'538.06	1'876'706.93
Placements	2'948'766.15	2'949'286.70
Actifs transitoires	464'793.65	465'685.04
Patrimoine administratif	1'467'416.61	1'097'977.24
Prêt - part. permanentes	11.00	19'511.00

22

Disponibilités : l'essentiel est placé sur un CCP et est disponible immédiatement.

Débiteurs : Il s'agissait au 31 décembre 2016 surtout d'acomptes d'impôt 2016 dus. Une

grande partie de ce montant a d'ailleurs été encaissé à ce jour. A relever que la perte sur les débiteurs s'est montée à CHF 23'000.- en 2016, ce qui constitue néanmoins un bon chiffre en comparaison des plus de CHF 6'000'000.- qui sont facturés par la commune (0,4 % environ).

Placements : près de CHF 1'000'000.- sont placés sur un compte de dépôt, disponible sur simple préavis de 3 mois. Le solde, soit environ CHF 1'900'000.- est constitué des terrains que la commune a acquis auprès de la Maison St-Joseph et d'un terrain industriel acquis en 2006 (Publo).

Actifs transitoires : comme dans tout bilan comptable, il s'agit des écritures comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Patrimoine administratif : il s'agit du patrimoine communal nécessaire au bon fonctionnement d'une commune ou qui est obligatoire, soit les réseaux d'eau potable et des eaux usées, des routes, de l'école, de la halle de gym, de la place de sport, de l'administration, du cimetière, de la déchetterie, etc. A relever que le montant du patrimoine administratif se montait il y a 25 ans (1992) à CHF 8'556'000.-, à 5'100'000.- en 2006 et à CHF 3'420'000.- en 2011. De nombreux postes ont été entièrement amortis et figurent actuellement pour CHF 1.00 au bilan.

Prêt – participations permanentes : il s'agit d'investissements dans des structures privées ou dans d'autres communes : comme par exemple la Résidence de l'Arney, le stand de tir de Rosé, le Home de Cottens, Forum Fribourg ou l'usine d'incinération de Posieux. L'augmentation de ce chiffre est constituée par le solde de notre participation au terrain de football synthétique de VSG qui sera entièrement amorti en 2017.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2016 : Bilan		
Situation au	1 ^{er} janvier 2016	31 décembre 2016
Passif	7'550'984.98	7'561'772.13
Engagements courants	286'095.69	452'463.75
Dettes à court terme	3'647.25	3'619.60
Dettes moyen/long terme	5.70	0.00
Engag. Entités particulières	22'481.95	22'197.60
Provisions	223'269.90	223'269.90
Passifs transitoires	567'946.30	259'484.85
Réserves	3'189'910.78	3'338'085.61
Fortune	3'257'627.41	3'262'650.82

23

Engagements courants : il s'agit des créanciers, soit des factures qui étaient à payer au 31 décembre 2016.

Dettes à court terme : CHF 3'619.60

Dettes à moyen et long terme : Aucune

Engagements envers des entités particulières : CHF 22'197.60

Provisions : il s'agit d'une provision pour combler si nécessaire des pertes sur débiteurs très importantes.

Passifs transitoires : Pareil que pour les actifs transitoires, à savoir des écritures comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Réserves : CHF 3'338'085.61, dont les 5 plus importantes sont :

- réserve pour acquisition de terrain pour CHF 1'413'569.00
- réserves obligatoires PC pour CHF 472'655.00
- réserve réseau des eaux usées pour CHF 456'449.00
- réserve pour routes et trottoirs pour CHF 392'078.00
- réserve réseau d'eau potable pour CHF 331'082.00

Fortune : soit les bénéfices nets accumulés au fil du temps qui sont reportés au bilan.

En résumé, la situation financière de la commune est très favorable. Cela permettra de procéder ces prochaines années à plusieurs investissements d'importance, s'agissant des eaux et des routes notamment.

Un plan de ces investissements est actuellement en cours d'élaboration par le Conseil communal afin de chiffrer et prioriser les investissements nécessaires.

Il présente également le document « hors bilan ».



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2016 : Engagement hors bilan au 31 décembre 2016

AGGLO	CHF	132'263.33
Home de la Sarine	CHF	258'614.00
Association du CO de la Sarine	CHF	695'908.00
Consortium pour l'alimentation en eau de Fribourg	CHF	67'400.00
Home médicalisé de Cottens	CHF	2'105'352.00
FC Matran : Cautionnement d'un emprunt	CHF	12'600.00
Total	CHF	3'272'137.33

24

M. Sébastien Dorthe cède la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. François Butty donne lecture du préavis de la commission financière.

Préavis relatif aux comptes 2016

« Sur la base du rapport de révision établi par BfB Société Fiduciaire SA, de deux séances de travail et de plusieurs entretiens avec des membres du conseil communal accompagnés de notre boursier, la CFM préavise favorablement les comptes qui vous sont soumis pour approbation.

Nous constatons qu'avant des amortissements extraordinaires pour CHF 229'000.- et l'augmentation d'une réserve pour CHF 70'000.-, le bénéfice se monte à CHF 304'430,21 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 230'800.-. Au final, après amortissements extraordinaires et attribution à la réserve pour crédits d'étude futurs, le bénéfice de l'exercice 2016 se monte à CHF 5'023,41. Les raisons expliquant ce résultat vous ont été commentées ce soir et communiquées dans le Matr'en cause.

Nous relevons par ailleurs que, comme les années passées, l'équilibre légal des comptes de l'eau est atteint par l'attribution de CHF 83'909,53 à la réserve pour l'eau potable et de CHF 45'200.- à celle des eaux usées. Pour information, durant ces 6 dernières années, ces deux réserves spécifiques liées à l'eau sont passées de près de CHF 208'000.- à plus de CHF 787'000, soit une augmentation de près de CHF 580'000.- ou CHF 96'500.- en moyenne par année.

Cependant, c'est avec plaisir que nous vous informons qu'un dialogue constructif s'est ouvert avec Madame Anne-Sophie Brady, responsable de ce dicastère. Nous en attendons des résultats matériels pour un proche avenir, en coordination avec les plans d'investissements pour les routes communales que ne manquera pas de nous présenter prochainement Monsieur Michael Studer.

Cette année nous avons décidé de nous arrêter un peu plus longuement sur le bilan comptable de la commune à la fin de l'exercice 2016 :

- la somme du bilan s'élève à env. 7,5 mios.
- à l'actif (tout ce qu'il faut pour vivre), soit des liquidités et du réalisable à court terme (4,5 mios) et moyen terme (2 mios) pour 6,5 mios et un patrimoine (immeubles, terrains, routes, réseau d'eau, etc.) d'1 mio.
- au passif, (tout ce qui appartient à des tiers) : des montants à payer à court terme pour ½ mio, pas de dettes à long terme (!) et des réserves et une fortune pour 7 mios (3,8 et 3,2 mios).

Cela signifie que d'une part, notre patrimoine est en très grande partie amorti et que nos moyens en liquidités sont amplement suffisants pour couvrir les besoins et, d'autre part, que les réserves et la fortune permettent des investissements – même importants – au bénéfice des citoyennes et des citoyens de Matran, sans crainte d'une augmentation rapide des charges pour ces mêmes citoyens-contribuables.

En fin de compte et sans vous faire lecture du rapport complet de l'organe de révision, nous concluons également que, selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de la loi sur les communes et vous recommandons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Que le Conseil communal dans son ensemble ainsi que le personnel de la commune trouvent ici nos remerciements pour leur travail consciencieux en faveur des citoyens de Matran.. »

M. Sébastien Dorthe remercie la commission pour son préavis et pour son travail. Il ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve les comptes 2016 tels que présentés dans Matr'en cause, le rapport de l'organe de révision des comptes, ainsi que le rapport de la commission financière.

Résultat du vote à main levée

Le Conseil communal ne participe pas au vote, conformément à l'art. 18, alinéa 3 de la Loi sur les communes. Au total, 9 personnes n'ont pas le droit de vote (7 conseillers communaux, une personne étrangère et le secrétaire non-domicilié à Matran).

Personnes présentes	52
Citoyens présents ayant le droit de vote :	43
Approuvent:	43
Refus:	0
Abstention :	0

3. Planification financière

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Selon l'article 86d de la Loi sur les Communes et l'article 43c du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes, les communes doivent établir un plan financier une fois par année. La Loi prévoit également que le plan financier soit présenté régulièrement à l'Assemblée. Pour établir le plan financier, nous devons prendre en compte l'évolution des chiffres des 5 dernières années comptables pour planifier les 5 années suivantes. Le processus s'est déroulé en 3 phases bien distinctes.

Dans la 1^{ère} phase, nous avons saisi dans le logiciel les données des comptes de fonctionnement des années 2012 à 2016 que nous avons regroupées par sous-chapitres et divisées dans les 3 catégories suivantes :

- les participations aux charges cantonales
- les participations aux charges régionales (à savoir les associations de communes)
- les charges communales

Dans la 2^{ème} phase, nous avons procédé à l'apurement des comptes 2012 à 2016, soit :

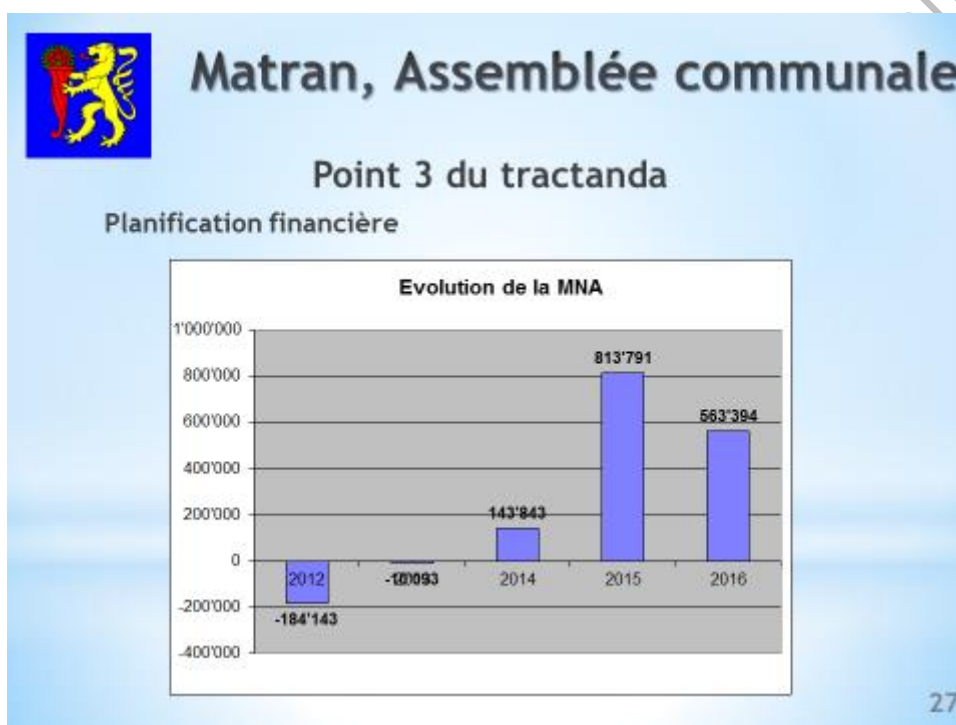
- enlever une charge ou une recette unique qui fausserait la planification
- enlever les imputations internes
- corriger les impôts fluctuants, notamment ceux sur les mutations immobilières ou sur les gains immobiliers
- corriger les conséquences des décisions du Conseil Communal ou d'une autre autorité.

Enfin, dans la 3^{ème} phase, nous avons procédé à la planification proprement dite. Le logiciel planifie les comptes 2017 à 2021 sur la base du taux de progression obtenu lors des 2 phases précédentes ou modifié manuellement afin de correspondre plus précisément à la réalité.

Au final, la planification nous indique la MNA, soit la marge nette d'autofinancement. Cette MNA représente le résultat financier avant les amortissements obligatoires et les attributions aux réserves.

Evolution de la MNA 2012-2016 :

Une diminution avait eu lieu de 2010 à 2012, due principalement à la baisse des recettes des impôts sur les personnes physiques. Ces recettes se sont ensuite stabilisées en 2013 et 2014 ce qui a permis à la courbe de la MNA de remonter. En 2015 et 2016, les recettes ont augmenté, tant pour les impôts des personnes physiques que ceux des personnes morales.



Evolution de la MNA 2017-2021 :

Vous pouvez constater que selon les prévisions actuelles, notre commune devrait dégager, ces prochaines années, un bénéfice annuel avant amortissements et affectation aux réserves d'environ CHF 350'000.00.

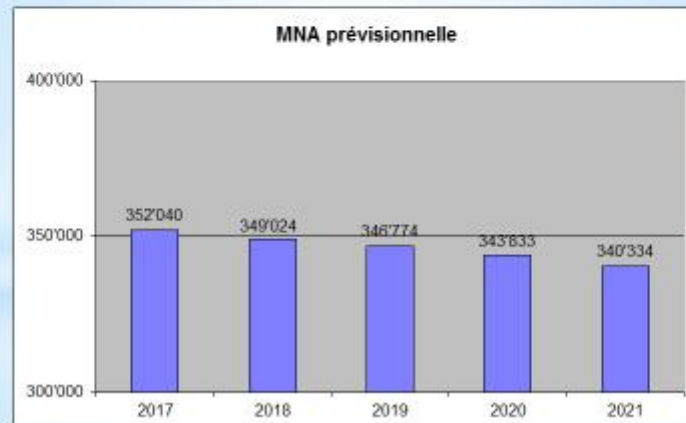
Au vu de cette planification, nous pouvons dès lors nous projeter dans le futur avec sérénité et envisager les investissements nécessaires au bien commun tout en maintenant l'excellente santé financière de notre commune.



Matran, Assemblée communale

Point 3 du tractanda

Planification financière



28

M. Sébastien Dorthe cède la parole à la commission financière pour son commentaire.

M. François Butty donne lecture du commentaire de la commission financière.

« Le conseil communal a élaboré avec soin et prudence une planification financière pour 2017 à 2021. La marge nette d'autofinancement (MNA) est positive et constante. C'est avec satisfaction que, lors de d'échanges ouverts et constructifs, nous avons eu l'occasion de débattre longuement des conséquences que le conseil communal se propose d'en tirer. Cette MNA et les perspectives qu'elle ouvre pour nos autorités nous permettent d'envisager l'avenir et le développement de notre commune avec une grande sérénité. »

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

4. Délégation de compétence au Conseil communal pour effectuer des opérations immobilières jusqu'à concurrence de 50'000 m² et/ou CHF 20'000.- de prix transactionnel pour la période législative 2016-2021.

M. Sébastien Dorthe présente cet objet. Actuellement, le Conseil communal bénéficie d'une délégation pour effectuer des opérations immobilières au sens de l'article 10, al. 2, de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, de la manière suivante :

- Surface transactionnelle maximale : 1'000 m²
- Prix transactionnel maximal : CHF 20'000.-

Cela a été voté lors de l'Assemblée communale du 8 juin 2016. Cependant pour des raisons pratiques, le Conseil communal souhaite modifier cette délégation de compétence. En effet, cette délégation de compétence permet de simplifier la procédure d'acquisition de terrain

(forêt par exemple) ou en cas de modification d'une route, d'un trottoir, etc., en évitant de faire passer systématiquement en assemblée communale un verbal de division comme le demande actuellement le Registre foncier.

Aussi, le Conseil communal s'est rendu compte que la surface transactionnelle de 1'000 m² le pénalisait, notamment pour faire des acquisitions de terrains situés en zone forêt, qui ont une faible valeur financière au m², mais des surfaces importantes.

Compétence demandée:

Au sens de l'art. 10, al. 2 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980.

Limite de réalisation:

- surface transactionnelle maximale: 50'000 m²
- prix transactionnel maximal: CHF 20'000.-
- pour la période législative 2016/2021

La discussion est ouverte.

Mme Christine Lebrun estime que le « et/ou » n'est pas clair dans la mention « jusqu'à concurrence de 50'000 m² et/ou CHF 20'000. ».

M. Sébastien Dorthe tient à clarifier la situation. Il rappelle les limites de cette délégation de compétence, aucune ne pouvant être dépassée.

Limite de réalisation:

- surface transactionnelle maximale: 50'000 m²
- prix transactionnel maximal: CHF 20'000.-
- pour la période législative 2016/2021

M. Philippe Stadler demande pourquoi la mention de forêt n'est pas clairement spécifiée. Cela pourrait dire que la commune pourrait acquérir d'autres types de terrain.

M. Sébastien Dorthe lui répond que bien que cela pourrait être le cas, d'autres éléments limitent d'éventuelles transactions. Ainsi, pour du terrain agricole, la législation prévoit que seul un agriculteur puisse acheter des grandes surfaces. Pour ce qui est des terrains à valeur immobilière, la limite maximale fixée à CHF 20'000.- rend impossible l'acquisition de terrain immobilier.

M. François Roubaty trouve très bien que la commune acquiert des forêts. Cependant, cela ne veut pas dire que c'est des bonnes affaires. Il pense que le Conseil communal a une idée derrière la tête et souhaite des précisions.

M. Sébastien Dorthe relève que la Corporation Forêts Sarine conseille aux communes d'acquérir des forêts. Le Conseil communal ne s'engage pas à la légère dans une acquisition. Dernièrement des parcelles de forêts étaient en vente et le Conseil communal a demandé à Forêts Sarine d'estimer leur valeur. Finalement, l'affaire ne s'est pas faite car un autre acquéreur avait fait une offre nettement supérieure. Actuellement, le Conseil communal est en tractation avec un propriétaire pour l'acquisition d'une grande parcelle le long de la Glâne, à proximité du Garden Centre Schilliger. Une telle acquisition permettrait à la commune de mettre en valeur ce secteur pour la population.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accorde au Conseil communal la compétence mentionnée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée

Le Conseil communal ne participe pas à ce vote conformément à l'art. 18, alinéa 3 de la Loi sur les communes, ainsi que le secrétaire n'ayant pas le droit de vote.

Citoyens présents :	52
Citoyens présents ayant le droit de vote:	43
Approuvent la proposition:	43
Refus:	0
Abstention :	0

5. Information du Conseil communal

M. Sébastien Dorthe, syndic, communique plusieurs informations.

Mobilité

Le Conseil communal a rencontré dernièrement le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert concernant la route Marly-Matran, la jonction d'autoroute, l'amélioration de la desserte des transports publics et le déplacement de la gare. Il relève que la commune va mandater un spécialiste en mobilité pour l'aider dans les nombreux défis qui attendent la commune en matière de mobilité. Concernant le déplacement de la gare, M. Dorthe tient à préciser la position du Conseil communal, à savoir qu'il est d'accord d'entrer en matière pour autant qu'il ait des compensations. Enfin, la modération de la route de l'Arney votée en décembre 2016 sera réalisée en automne. Le Conseil communal examine actuellement plusieurs variantes.

Grand-Fribourg

Le Conseil communal a écrit au Conseil d'Etat pour lui demander que Matran soit intégré dans le périmètre des communes pouvant faire partie de l'Assemblée constitutive du Grand-Fribourg pour lancer un processus de fusion dont la presse a largement parlé.

Etude des besoins AES

M. Simon Gabaglio donne les résultats de l'enquête que la commune a réalisée auprès des parents concernés, comme le demande tous les 4 ans la loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamiliales. Cette enquête permet à la commune de mieux connaître les besoins des familles et d'adapter son offre. Ces résultats sont détaillés en page 10 du Matr'en cause.

Enquête de satisfaction

M. Nicolas Rérat, Conseiller communal responsable des communications, présente les premiers résultats de l'enquête de satisfaction. A l'aide de slides, il commente certaines questions posées. Il relève l'importance de ce sondage pour le Conseil, surtout le fait que les

citoyens qui ont répondu représentent le 34 % de la population. Avec ce sondage, le Conseil communal connaît également l'avis des habitants qui ne participent jamais aux assemblées communales.

Les slides qui sont présentés figureront sur le site Internet de la commune d'ici la fin de la semaine. Quant au rapport final, il sera terminé en été et sera mis en ligne sur notre site.

5. Divers

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion.

M. Hans Schneider n'a pas été satisfait de l'un de ses derniers passages à la déchetterie. Il a été mal accueilli et des pots de fleur en plastique n'ont pas été acceptés dans les encombrants. C'est arrivé à d'autres personnes et il demande au Conseil communal de réduire le diamètre des déchets qui doivent être mis dans un sac SACCO.

M. Sébastien Dorthe lui répond que M. Christophe Pierret, conseiller communal en charge de la gestion des déchets, travaille sur le sujet pour trouver une solution.

Mme Maria Marques da Costa Monteiro Vacher demande des informations sur l'avenir de la Maison St-Joseph.

M. Sébastien Dorthe lui répond qu'une délégation du Conseil communal participe régulièrement à des séances notamment avec la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et Caritas concernant le développement du projet. Une séance d'information sera bientôt organisée pour la population. Pour le moment, il ne peut pas en dire plus.

M. Rémi Clément souhaite connaître les intentions du Conseil communal sur la fusion du Grand Fribourg.

M. Sébastien Dorthe lui répond qu'à la suite de la modification de la loi sur l'encouragement des fusions, le Conseil d'Etat doit fixer un périmètre de communes qui lancerait un processus de fusion. Dans un premier temps, le Conseil d'Etat a choisi Fribourg et la première ceinture de communes. Lors de la consultation de ladite loi en 2015, le Conseil communal de Matran, comme ceux d'Avry et de Belfaux, ont écrit à la Conseillère d'Etat Garnier pour demander que leur commune soit intégrée dans ce périmètre. Aussi, la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts a sollicité formellement la position de la commune de Matran, qui a répondu favorablement courant du mois d'avril 2017. Maintenant, il reste à attendre la décision définitive du Conseil d'Etat concernant ce périmètre.

M. François Roubaty relève qu'en agissant ainsi le Conseil communal a pris le risque que Matran fasse partie de cette fusion. Comme il y avait une question sur ce thème dans le sondage, est-ce que les réponses sont connues.

M. Sébastien Dorthe relève que c'est le but du Conseil communal de faire partie de ce périmètre, afin d'être intégré à la discussion. Si ce projet devait aller plus loin, il y aurait une étude de fusion et l'établissement d'un rapport afin que les citoyens prennent une décision démocratique d'ici 2019 environ.

La parole n'est plus demandée.

A 21h15, **M. Sébastien Dorthe** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale:

Le secrétaire:

O. Pillonel

le syndic:

S. Dorthe

Pas encore approuvé par l'assemblée communale